

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 mai 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME TOMASELLI) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### **Renaissance du vignoble dijonnais – Point d'information**

Monsieur Bordat expose:

Mesdames, Messieurs,

L'histoire de Dijon, point de départ de la route des grands crus, est étroitement liée à celle des grands vins de Bourgogne.

La présence ancienne de la vigne en Bourgogne est attestée au moins dès le premier siècle après J.C. Au VI<sup>ème</sup> siècle, Grégoire de Tours décrit la cité dijonnaise dominée par « *des montagnes très fertiles couvertes de vignes* ». Ces coteaux portent le nom de lieux-dits encore présents dans la toponymie urbaine : les Marcs-d'Or, les Echaillons, en Pisse-Vin, en Montre-cul. Au XV<sup>ème</sup> siècle, les ducs de Bourgogne imposent la culture du Pinot noir. Le premier plan gravé de Dijon, dressé en 1574 confirme que la cité est cernée de vignes, que ce soit du côté de l'hôpital (hôpital général), de Talant, de Fontaine-les-Dijon ou sur les hauteurs de Montmuzard. Avant la crise du phylloxéra, les archives traitant du vignoble bourguignon font référence à la Côte dijonnaise, au même titre que la Côte beaunoise ou nuitonne.

L'arrachage des plants suite à la crise du phylloxéra et l'expansion urbaine ont très grandement réduit ce vignoble et la côte dijonnaise ne sera pas reconnue lors la mise en place des classements modernes au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Aujourd'hui, l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des Climats du vignoble de Bourgogne, l'acquisition d'un domaine viticole sur le plateau de La Cras et l'ouverture prochaine de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, située au premier kilomètre de la Route des Grands Crus, place l'extension d'un vignoble dijonnais comme un enjeu majeur pour la collectivité, renforçant le positionnement, l'attractivité et le rayonnement de la ville.

Une recolonisation de la vigne à Dijon serait une manière de redonner vie à cette côte dijonnaise, première côte viticole au sens géographique avant celles de Nuits et de Beaune.

De petites parcelles situées sur le secteur des Marcs-d'Or sont déjà confiées par la ville de Dijon en location à un vigneron. Sur le domaine viticole de la Cras acquis en 2013 par le grand Dijon, un vigneron exploite actuellement 8 ha. Une extension de 14 ha est programmée à cours terme et il restera encore une cinquantaine d'hectares placés en AOC.

Afin de diversifier les productions et les typicités des caractères des vins sur le territoire, un groupe de travail regroupant la Chambre d'agriculture et différents services de la collectivité a mis en évidence :

- 300 ha de zones référencées en AOC "Bourgogne" sur le territoire du Grand Dijon, ce qui constitue un vrai atout. Avec le vignoble de Marsannay, possédant sa propre appellation, la surface atteint un total de 600 ha.
- 120 ha, appartenant déjà aux collectivités ou rapidement mobilisables. A noter que la commune de Talant a déjà entamé une extension significative de son vignoble.

Au niveau opérationnel :

- Il conviendra de réaliser des analyses pédologiques et microbiologiques des sols afin d'affiner les choix de cépages et modes de culture;
- Il est proposé que les modalités d'exploitation et les éventuelles procédures d'acquisition soient menées en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Safer afin de s'assurer notamment de la coopération de la filière viticole locale et des différents organismes de défense et de gestion des appellations viticoles;
- Il est proposé qu'une fois maîtrisées par la collectivité, les parcelles fassent l'objet d'un bail emphytéotique au profit de la Chambre d'agriculture, d'une durée suffisamment longue pour permettre à la Chambre d'agriculture d'établir à son tour des baux professionnels pour l'exploitation de ces parcelles;
- La Chambre d'agriculture procédera à des appels à candidature pour le choix des exploitants. Au préalable, un cahier des charges établi par la collectivité et la chambre privilégiera un mode d'exploitation viticole respectueux de l'environnement. Les vignerons retenus devront également s'engager à maintenir un partenariat étroit avec la collectivité et à ouvrir leurs exploitations pour des animations pédagogiques et culturelles;
- Conformément à la réglementation en vigueur, une fois retenus, les exploitants devront déposer un dossier demande d'autorisation de planter auprès de l'INAO avant le 15 mai de chaque année pour une plantation au plus tôt l'année suivante;
- La constitution d'une mention de reconnaissance permettant d'identifier les vins produits sur le territoire est en cours d'étude;
- L'objectif final à moyen terme est de présenter un dossier à l'INAO afin d'obtenir une appellation communale pour les vins de la côte de Dijon.

Une procédure ouverte d'appel à candidature a d'ores et déjà été mise en oeuvre par la Chambre d'agriculture pour l'exploitation d'une parcelle AOC de 4,4 ha appartenant à la Ville de Dijon dans le secteur de la Rente de Giron (Plan ci-joint). Un porter à connaissance a été diffusé pour cela dans la newsletter de la CAVB (Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne). Chaque candidature a été analysée au regard des conditions techniques et financières définies dans le cahier des charges ci-joint.

Après analyse, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or en relation avec les services de la collectivité ont retenu les 4 candidats suivants qui se verront attribuer chacun un lot d'1 hectare (plan ci-joint):

- Lot 1: Domaine Guillon & Fils de Gevrey Chambertin;
- Lot 2: Domaine Clos St Louis de Fixin;
- Lot 3: Domaine du Vieux Collège de Marsannay-la-Côte;
- Lot 4: Domaine Chantal Lescure de Nuits-Saint-Georges.

Ce sont tous des professionnels confirmés, engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement et motivés pour redonner vie au vignoble de Dijon.

Cette procédure sera renouvelée à l'identique pour chaque nouvelle parcelle identifiée dans le respect des orientations données par la collectivité.

Par ailleurs, en parallèle, un parcours thématique dont le point de départ sera situé au sein de la Cité de la Gastronomie et renvoyant sur différents lieux, renforcera l'attractivité de la ville, son positionnement et l'appropriation par les dijonnais de la thématique dédiée au Pinot:

- Le Jardin des sciences au cœur des cépages français et du Monde: Par son emplacement et dans le cadre d'une requalification partielle du parc de l'Arquebuse proposant une mise en relation de la Gare (sortie Vincenot) avec la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, l'ambition du Jardin des Sciences sera de proposer un parcours pédagogique et sensoriel autour de l'histoire et la diversité des cépages, des relations entre le sol et la vigne et de la sensorialité du vin.
- Dans les jardins placés à l'entrée des trois musées patrimoniaux (musée des Beaux-Arts, musée Archéologique, musée de la Vie bourguignonne et d'Art sacré) pourront être plantés de petits espaces de vigne en lien avec les collections et les thématiques développées dans ces établissements.

Ces réalisations mettront en lumière une diversité culturelle et culturelle des vignobles anciens et actuels offrant un parcours visuel et original dédié au Pinot, différent à chaque étape.